



caractéristique d un abus sexuel

Par **evangeline**, le **21/11/2012 à 17:40**

Ayant récemment vécu une mésaventure, je souhaiterais savoir si mon cas relève du pénal. En effet, il y a quelques jours, j'estime avoir été contrainte à avoir un rapport sexuel avec un homme d'une quarantaine d'années. Nous avons rendez-vous pour des photos dans une chambre d'hôtel, j'ai fait les photos (sous vêtement et nu). Au moment de partir, il m'a proposé de passer à l'acte, j'ai d'abord refusé poliment, lui expliquant que ne me sentais pas vraiment prête. Puis il m'a dit que si je ne le faisais pas, je ne serai pas payé pour les photos (80 €). J'ai fini par accepter.

Il m'a demandé une fellation (auparavant nous avons discuté de nos pratiques sexuelles et j'avais dit aimer ça par mail) Suite à cela, nous avons commencé à coucher ensemble, dès le début j'ai eu mal et lui ai demandé d'arrêter. Il n'en avait pas envie et a continué à me pénétrer jusqu'à ce que son pénis soit complètement rentré..il a ensuite voulu que nous pratiquions la sodomie, ce que j'ai refusé (et n'avais jamais fait). Pourtant il l'a quand même fait. Je précise que nous avons utilisé un préservatif qu'il a lui-même mis.

Une fois fini, je suis rapidement reparti sans pouvoir le regarder ou même le toucher. J'avais l'impression de ne plus sentir mon corps, je me suis effondrée en sortant. Pendant 48h j'ai eu de grosses douleurs au niveau du vagin et des fesses (c'était problématique pour aller aux toilettes). J'aimerais savoir si, au vu de ces éléments, (sachant que je suis venue de moi-même et en sachant qu'il essaierait de coucher avec moi) il est possible de porter plainte contre cet homme et que cette plainte aboutisse.. Vous remerciant par avance